

LA LDH REFUSE QUE MAYOTTE DEVIENNE DE PLUS EN PLUS UN DÉPARTEMENT D'EXCEPTION

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 22 AOÛT 2022

Le ministre de l'Intérieur est en visite pour trois jours à Mayotte et, sans surprise, la question de l'immigration est au centre de son déplacement.

C'est devenu une habitude : chaque visite ministérielle est l'occasion de déclarations fracassantes au premier rang desquelles figure systématiquement le renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine avec des mesures ne cessant d'aggraver la violation du principe d'égalité en matière de droits fondamentaux et, en premier lieu, des droits à l'éducation, à la santé et à la vie familiale.

En l'occurrence, il s'agit de porter un peu plus atteinte au droit du sol dans ce département en subordonnant l'acquisition de la nationalité française de tout enfant naissant à Mayotte à l'exigence que l'un de ses parents soit en situation régulière, et ce depuis plus d'un an au lieu des trois mois instaurés par la loi « Collomb » en 2018.

C'est donc un pas de plus vers le statut discriminatoire du département le plus pauvre de France (74 % de la population mahoraise vit en deçà du seuil de pauvreté).

Cette fuite en avant inégalitaire et répressive ne résoudra rien et ne fera qu'aggraver la situation d'inégalité et d'exclusion des habitantes et habitants de Mayotte.

En matière de nationalité comme pour tous les droits, les Mahorais et Mahoraises ont avant tout besoin d'être reconnus comme des citoyens et citoyennes à part entière de la République. Ils ont besoin de la même égalité des droits que celle qui est reconnue dans tous les territoires de la République.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

